

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Adresser toutes correspondances à votre Intermédiaire

SOUSCRIPTEUR : 6390682

110860 - ASSUR FI-AGT PRUDENCE CREOLE

19, Route DU MOUFIA

97490 STE CLOTILDE

Tél : 0262 70 96 76 / Fax : 0262 28 82 79

BAUDU FRANCOIS DODO CAMPERS

BOIS DE NEFLES

75B, Route DU PITON

97490 STE CLOTILDE

Produit : 4A13 - Flotte Auto à la Carte	Nature d'avenant : Affaire Nouvelle
	N° de contrat : A 2752044
	N° d'avenant : 0

Date effet	Date échéance	Tacite	Mode paiement	Fréquence paiement	Indice souscription	Coassurance
02/09/2025 00H00	31/12/2025 23H59	Oui	Prélevé	Mensuelle		Sans

**DESCRIPTION DES RISQUES, GARANTIES ACCORDEES, FRANCHISES
ET ECHEANCIER, VOIR ANNEXE N°1 A 2**

Le contrat est constitué :

- des présentes Dispositions Particulières,
- des annexes et clauses applicables mentionnées aux Dispositions Particulières,
- des Dispositions Générales réf DG/AUTO 4A10/MOD 05.2022.

Le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire de chacun de ces documents.

Le souscripteur certifie sincères et véritables les déclarations mentionnées au présent contrat. Il déclare avoir été informé que toute réticence, fausse déclaration ou omission entraîne les sanctions prévues aux articles L113-8 (Nullité du contrat) ou L113-9 (Réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Le présent contrat est souscrit pour la période indiquée ci-dessus. Il se renouvellera ensuite automatiquement, d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle.

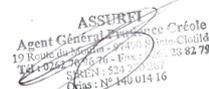
Cotisation nette annuelle	Montant de la cotisation due pour la nature d'avenant indiquée ci-dessus
Cotisation hors taxe : 1 004,12 €	Cotisation hors taxe : 332,34 €
dont Catastrophes Naturelles : 3,87 €	dont Catastrophes Naturelles : 1,28 €
	Total des frais et taxes : 116,81 €
	COTISATION TOTALE : 449,15 €

Fait à STE CLOTILDE, le jeudi 04 septembre 2025.

Le Souscripteur



Pour la Compagnie



ASSUREUR
Agent Général Prudence Créole
19 Route du Moufia - Ste Clotilde
Tél : 0262 70 96 76 - Fax : 0262 28 82 79
SIREN : 521 200 000
Cotis : N° 140 014 16

ANNEXE N° 1 AUX DISPOSITIONS PARTICULIERES A 2752044

SOUSCRIPTEUR : 6390682
BAUDU FRANCOIS DODO CAMPERS
BOIS DE NEFLES
75B, Route DU PITON
97490 STE CLOTILDE

Produit : 4A13 - Flotte Auto à la Carte	Nature d'avenant : Affaire Nouvelle
	N° de contrat : A 2752044
	N° d'avenant : 0

Type d'aliment	Date d'effet Heure	Date d'échéance Heure
Entrée	02/09/2025 00H00	31/12/2025 23H59

INFORMATIONS DE LA FLOTTE

Type de Flotte : Location Courte Durée
Information Complémentaire sur la Flotte : FLOTTE DE LOCATION
Type de révision de la Flotte : Parc Automobile

N° OBJET DE RISQUE : 5 858 962 - FORMULE : B2-Flotte Automobile -3.5 T Confort

ZONE DE RISQUE : Réunion Sud

Type de taxe choisi pour l'objet de risque : Automobiles -3,5T

Flotte Automobile -3,5T

Clauses applicables à l'Objet de Risque N° 5 858 962 :

ANNEXE AUX DISPOSITIONS PARTICULIERES - FLOTTE LOCATION VP-VU -3.5T V2

Cet objet de risque garanti, les véhicules de moins de 3,5tonnes destinés à la location courte durée, en formule CONFORT.

La prime unitaire est fixée à 1262,00 euros TTC. Le parc est constitué de 1 véhicule.

MONTANTS DES GARANTIES ACCORDEES

GARANTIES	CAPITAUX ASSURES	FRANCHISES
Responsabilité Civile Corporels	Illimité	Contractuelle
Responsabilité Civile Matériels	100 000 000	Contractuelle
Défense Recours	4 574	Contractuelle
Bris de Glace	Cf Dispositions Générales	80,00 €
Incendie - Force de la nature	Cf Dispositions Générales	450,00 €
Vol	Cf Dispositions Générales	450,00 €
Dommages Tous Accidents	Cf Dispositions Générales	450,00 €
Catastrophes Naturelles	Cf Dispositions Générales	Selon réglementation

ANNEXE AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES A 2752044
ECHEANCIER DE PAIEMENT DES COTISATIONS

SOUSCRIPTEUR : 6390682

BAUDU FRANCOIS DODO CAMPERS

BOIS DE NEFLES
75B, Route DU PITON
97490 STE CLOTILDE

Produit : 4A13 - Flotte Auto à la Carte

N° de contrat A 2752044

D'accord entre les parties, il est convenu que la prime annuelle mentionnée sur les Conditions Particulières sera réglée MENSUELLEMENT.

<u>Date d'exigibilité</u>	<u>Montant €</u>	<u>Restant dû €</u>
10/10/2025	149,72	299,43
10/11/2025	149,72	149,71
10/12/2025	149,71	0,00
TOTAL	<u>449,15</u>	

Le souscripteur s'engage à respecter l'échéancier ci-dessus. En cas d'incident dans le règlement des primes, la totalité de la somme restant due devient immédiatement exigible.

La non régularisation de la prime impayée entraîne la mise en place d'une procédure contentieuse.

Cette somme sera majorée des frais de rejet et de recouvrement en vigueur.

Fait à STE CLOTILDE, le 4 Septembre 2025.

Le Souscripteur



Pour la Compagnie



INFORMATIONS DIVERSES

Le présent document synthétise le conseil fourni par le distributeur au souscripteur éventuel dans le cadre de la souscription d'un contrat d'assurance.

Il ne s'agit ni d'un document contractuel, ni d'un document à caractère publicitaire.

La non couverture de certains risques peut résulter de garanties non accordées ou d'options que le souscripteur éventuel n'a pas souhaité retenir.

Les garanties souscrites le sont dans la limite des plafonds de garantie, des exclusions, des limitations et des franchises mentionnées aux Dispositions Générales et Dispositions Particulières du contrat.

Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, vous devez vous reporter aux Dispositions Générales et Dispositions Particulières du contrat.

En cas de divergence entre ce document et les Dispositions Particulières et/ou Dispositions Générales du contrat, les dispositions des Dispositions Particulières et/ou Dispositions Générales prévalent.

Le présent document est établi en fonction de vos choix opérés en qualité de souscripteur éventuel.

La signature du présent document vaut acceptation des éventuels écarts entre les besoins et exigences que le souscripteur éventuel a exprimé et les garanties proposées.

Le conseil fourni correspond à l'appréciation de votre situation à la date du présent formulaire.

Toute évolution de cette situation est susceptible d'entraîner une modification du conseil donné et doit être signalée à votre distributeur.

DECLARATIONS DU PROPOSANT

Je déclare et reconnais que :

- § Les informations recueillies dans le présent document sont sincères et exactes.
- § J'ai reçu les dispositions générales mentionnées au projet.
- § J'ai pris connaissance du présent document préalablement à la validation du contrat d'assurance proposé et avoir reçu une information sur l'étendue, la définition des risques et des garanties contractuelles proposées.
- § Le présent document retranscrit fidèlement mes besoins et mes exigences.
- § J'accepte les éventuels écarts entre les garanties contractuelles proposées et mes besoins et exigences.
- § J'assume pleinement les choix relatifs à mes besoins et exigences et en assumer les conséquences.
- § J'ai été informé(e) que l'absence, l'insuffisance ou l'inexactitude des réponses fournies aux questions posées a pour conséquence de rendre inadapté le conseil qui m'a été délivré.

- § J'ai reçu et pris connaissance du document d'entrée en relation.

SIGNATURES

Fait le 04 septembre 2025

Signature du souscripteur :



Signature du conseiller :



ASSUREUR
Agent Général Assurance Créole
19 Route du Ménil - 97400 Sainte-Clotilde
Tél : 0167 76 06 76 - Fax : 0167 23 82 79
SIREN : 524 271 287
Crtas : N° 140 014 16

MANDAT PRELEVEMENT SEPA

Nom et adresse du Créancier	N° ICS du Créancier
PRUDENCE CREOLE 32, Rue ALEXIS DE VILLENEUVE CS 71081 97404 ST DENIS CEDEX	FR13ZZZ408146

MANDAT de Prélèvement SEPA

RUM : RUM/6390682/A-2752044/1568836

SDD CORE

RECURRENT

En signant ce formulaire, vous autorisez PRUDENCE CREOLE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et ANYTIME BELGIQUE, votre banque, à débiter votre compte conformément aux instructions de PRUDENCE CREOLE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Votre nom et votre adresse

BAUDU FRANCOIS DODO CAMPERS
BOIS DE NEFLES
75B, Route DU PITON
97490 STE CLOTILDE

Vos coordonnées bancaires

Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)
FR76 2573 3000 0100 0001 4098 965

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)
PSSSFR22

Date	Signature
Fait à STE CLOTILDE, le 4 Septembre 2025	

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent mandat sont obligatoires pour la mise en oeuvre de votre contrat. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à Prudence Creole pour les besoins de traitement commercial, de gestion et d'études. Elles pourront, de convention expresse, être communiquées par Prudence Créole à ses sous-traitants, partenaires, courtiers et assureurs, ainsi qu'aux personnes morales de son groupe, à des fins de gestion ou de prospection commerciale. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Vous pouvez également vous opposer, sans frais, à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale. Vos droit d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés par email à l'adresse suivante : droitdaces@prudencecreole.com

